

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **AD SERVICE LOCATION**Néant ☐ ***A- RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214			
		services *			217	218	108 092		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								
	Production immobilisée*								
	Subventions d'exploitation reçues								
	Autres produits								
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	108 239	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								
	Variation de stocks (marchandises)*								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)								
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 910)								
	Rémunérations du personnel*								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								
	Dotations aux amortissements*								
	Dotations aux provisions								
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }								
	Total des charges d'exploitation (II)							264	119 239
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-11 000	
Produits financiers (III) 280 25 Charges financières (V)							294		
Produits exceptionnels (IV)							290	12 000	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }							300	25	
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	1 000	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							312	1 000	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								
	Provisions non déductibles*								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330		25		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44. octies A) 987							
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989									
ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quindécies) 138									
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991 Investissements outre-mer 344									
ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993									
BUD (44 sexdecies) 992									
dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit 346							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E) 641							
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F) 990							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G) 649									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	4 350	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356	
	Déficits antérieurs reportables : * 32 731 dont imputés sur le résultat :							360	4 350
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2							370	0	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.D. SERVICE LOCATION
Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 15 Route de Cornebarrieu - 31820 PIBRAC
RCS TOULOUSE 489 818 971 (2006 B 1431)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 AVRIL 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1 000 euros en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 26 869 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance



3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : AD SERVICE LOCATION		Néant ☐ *						
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 760	442		444		446	1 760	
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	16 340	462		464		466	16 340	
	Autres immobilisations corporelles	470	634	472		474		476	634	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	18 734	492		494		496	18 734	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 421	532	220	534		536	1 641	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	14 611	552	1 729	554		556	16 340	
	Autres immobilisations corporelles	560	634	562		564		566	634	
TOTAL		570	16 666	572	1 949	574		576	18 615	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>AD SERVICE LOCATION</u>						Néant ☐ *																																																																																																															
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																															
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																															
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																															
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																															
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																															
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																															
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																															
	sur comptes clients	650		652		654		656																																																																																																															
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																															
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																															
<table border="1"> <tr> <td colspan="5">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="5">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="4">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Autres Immob. incorp</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="5">Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>										B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						Dotations		Reprises							Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				Autres Immob. incorp	700		705		2					Terrains	710		715		3					Constructions	720		725		4					Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5					Inst. générales agencements amén. div.	740		745		6					Matériel de transport	750		755		7					Autres immobilisations corporelles	760		765							TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																		
	Dotations		Reprises																																																																																																																				
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																	
Autres Immob. incorp	700		705		2																																																																																																																		
Terrains	710		715		3																																																																																																																		
Constructions	720		725		4																																																																																																																		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5																																																																																																																		
Inst. générales agencements amén. div.	740		745		6																																																																																																																		
Matériel de transport	750		755		7																																																																																																																		
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780																																																																																																																		
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	32 731																																																																																																																		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter																																																																																																																			
Déficits imputés				983	4 350																																																																																																																		
Déficits reportables				984	28 381																																																																																																																		
Déficits de l'exercice				860																																																																																																																			
Total des déficits restant à reporter				870	28 381																																																																																																																		
III DIVERS																																																																																																																							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381	15 564																																																																																																																
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327																																																																																																																			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	-15 564	380	-15 564																																																																																																																
N° du centre de gestion agréé						388																																																																																																																	
Montant de la TVA collectée						374	21 618																																																																																																																
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	6 860																																																																																																																
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399																																																																																																																	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398																																																																																																																	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397																																																																																																																	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		AD SERVICE LOCATION		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		15 Route de Cornebarrieu 31820 PIBRAC				
SIRET		4 8 9 8 1 8 9 7 1 0 0 0 1 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	18 734	030	18 615	
					119	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044	18 734	048	18 615	
					119	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 000	066		2 000
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068	34 863	070		34 863
		072	4 125	074		4 125
	Valeurs mobilières de placement	080	1 651	082		1 651
	Disponibilités	084	20 261	086		20 261
	Charges constatées d'avance *	092	-8 122	094		-8 122
	Total II	096	54 777	098		54 777
	Total général (I + II)	110	73 511	112	18 615	54 897
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			3 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126			300	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			25 869	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136			1 000	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142			30 169	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			1 532	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172		13 256	23 196	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176			24 728	
Total général (I + II + III)		180			54 897	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL